

# Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur combinée

V3.0, Etat au 15 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung  
Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni  
Swiss Export Risk Insurance



## Requérant:

Requérant

Interlocuteur

E-mail

Tél.

Fax

Rue

NPA / Localité

Pays

---

Nous sollicitons une assurance de crédit acheteur **combinée** pour l'opération de crédit décrite ci-dessous, aux conditions générales d'assurance actuellement en vigueur:

Demande

d'accord de principe (GV)

de police d'assurance (VP)

Limitation de l'assurance aux risques politiques:

oui

non

Pays de l'auteur de la commande :

Pays du garant éventuel:

---

## Remarques importantes:

La SERV se tient à votre entière disposition pour vous informer et vous conseiller à tout moment !

Vous trouverez les conditions générales d'assurance actuellement en vigueur, le tarif des primes applicable, les formulaires actuels ainsi que de plus amples informations sur le site Internet de la SERV ([www.serv-ch.com](http://www.serv-ch.com)).

Veillez ne joindre à cette demande aucun contrat ni document contractuel. Des primes administratives pourront être perçues en fonction de l'ampleur du travail engendré par le traitement de votre demande (cf. tarif des primes de la SERV).

# Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur combinée

V3.0, Etat au 15 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung  
Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni  
Swiss Export Risk Insurance



## 1. Exportateur suisse: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Raison sociale

Interlocuteur

Rue

NPA / Localité

E-mail

Tél. direct

Référence SERV de la demande d'exportation:

GV/VP:

---

## 2. Preneur de crédit étranger: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Statut de

l'acheteur

Raison sociale

Rue

NPA / Localité

Pays

Groupe

Secteur d'activité

Renseignements sur le débiteur étranger:

Nous participons au capital de l'entreprise étrangère auteur de la  
commande et/ou exerçons une influence déterminante sur sa gestion:

---

## 3. Destination du crédit:

Nom du projet/N°

Marchandises

exportées:

---

## 4. Contrat de crédit:

Référence (n° de commande/de contrat):

date:

entré en vigueur

---

## 5. Montants de crédit:

Crédit total

Monnaie du contrat:

dont:

% de la valeur de livraison / prestation  
frais de financement annexes ( % de la prime SERV inclus)  
intérêts capitalisés pendant la  
construction

majoré des intérêts (taux d'intérêt de % par an)

# Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur combinée

V3.0, Etat au 15 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung  
Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni  
Swiss Export Risk Insurance



## 5.1 Police en monnaie étrangère avec une durée d'au moins 24 mois:

Les transactions en monnaie étrangère peuvent être couvertes soit sous forme d'un risque monétaire éventuel (avec/sans limitation) ou en tant que police en monnaie étrangère (EUR/USD).

Remarque: dans le premier cas, le dédommagement est effectué en CHF, dans le deuxième cas en monnaie étrangère (veuillez consulter notre site Internet [www.serv-ch.com](http://www.serv-ch.com) pour de plus amples informations).

Monnaie:

Demande en monnaie étrangère

(possible en EUR- en USD)

Prime d'assurance en CHF ou en monnaie  
de contrat

(cf. 'information' sur le site Internet)

Risque monétaire éventuel avec limitation de cours     Risque monétaire éventuel sans limitation de cours

Des opérations d'exportation en monnaie étrangère peuvent être couvertes avec limitation de cours (le cours de référence de la Banque nationale suisse à la date qui précède la décision définitive de la SERV est appliqué; sans supplément de prime) ou sans limitation de cours (risque monétaire éventuel; supplément de prime 10 %).

---

## 6. Versement du crédit:

Nous déclarons que le contrat de crédit stipule/stipulera que le montant de crédit sera directement versé à l'exportateur suisse:

---

## 7. Modalités de remboursement du crédit:

Le crédit acheteur est remboursable en \_\_\_\_\_ égales dont la 1<sup>ère</sup> tranche est due 3 mois après le starting point suivant:

Remarque: veuillez noter que les intérêts contractuels doivent être calculés sur le montant de crédit résiduel et qu'ils sont exigibles au plus tard lors de chaque tranche de paiement.

---

# Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur combinée

V3.0, Etat au 15 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung  
Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni  
Swiss Export Risk Insurance



## 8. Sûretés de crédit:

Type:

Explications supplémentaires:

Banque émettrice de la L/C / Garant: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Nom:

Adresse:

Pays:

Statut:

Constitution des sûretés

avant 1er versement

après 1er versement

La durée de validité des sûretés est suffisante

oui

non (explications)

Quelles mesures réduisant le risque (p.ex. sûretés réelles, réserve de propriété)  
sont en négociation / convenues?

## 9. Données-clés:

Données-clés  
(date)

Mois dès la conclusion du contrat  
(seulement pour GV)

Premier tirage du crédit:

Starting Point:

Délai maximal du crédit:

## 10. Expériences de paiement avec...

l'auteur de la  
commande étran.:

le garant étranger:

a) Nous travaillons avec cet acheteur depuis:

b) Jusqu'à présent, toutes les obligations ont été  
remplies sans prolongation ni retard

c) Existence de créance couvertes et/ou de créances  
non couvertes

oui

non\*

oui

non\*

non

oui\*

non

oui\*

\* précisions nécessaires

## 11. Transparence/autorisation de publication

Lors d'un accord de principe, la SERV est autorisée à publier sur Internet ex ante les données suivantes pour les projets sélectionnés: pays, secteur d'activité et exportateur ou nom du projet, catégorie d'environnement et, le cas échéant, des renvois à des informations complémentaires (p. ex. EIE ou site web du projet).

Lors de l'établissement de la police d'assurance, la SERV est autorisée à publier sur Internet les données suivantes pour les projets sélectionnés: pays, secteur d'activité et exportateur ou nom du projet, valeur de la livraison (en catégories), durée, catégorie d'environnement et, le cas échéant, des renvois à des informations complémentaires (p. ex. EIE ou site web du projet).

La SERV informera le requérant avant la publication.

Le requérant refuse la publication pour les raisons suivantes :

# Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur combinée

V3.0, Etat au 15 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung  
Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni  
Swiss Export Risk Insurance



## 12. Check-list des annexes

Veuillez vérifier si les annexes suivantes sont nécessaires à votre demande et nous communiquer si elles sont jointes à la demande, en cochant les cases correspondantes:

- |  |                                 |   |
|--|---------------------------------|---|
| Annexe 1:<br>Procuration et déclaration d'engagement de l'exportateur  | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie<br>ultérieurement |
| Annexe 2:<br>Questionnaire sur le risque d'acheteur privé<br>(en cas de demande de l'assurance du risque de ducroire, avec<br>auteur de la commande de droit privé).   | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie<br>ultérieurement |
| Annexe 3:<br>Mémoire de projet<br>(nécessaire en cas de projets multisourcing, financements de projets,<br>financements structurés ainsi que pour toute autre opération<br>d'exportation présentant un caractère particulier). | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie<br>ultérieurement |

Le requérant s'engage envers la SERV et le DFE à fournir les renseignements qui leur sont nécessaires afin de remplir les exigences légales de l'art. 35 LASRE (évaluation).

Le requérant confirme avoir pris connaissance des informations figurant dans cette demande et avoir fourni des indications complètes et exactes.

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Signature valable du requérant/timbre de l'entreprise

# Prévention de la corruption dans le cadre de l'assurance de crédit à l'exportation de la SERV

Schweizerische Exportrisikoversicherung  
Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni  
Swiss Export Risk Insurance



Pièce jointe au formulaire de demande banque/institut de financement

## Déclaration anticorruption de la banque (Crédit acheteur)

Le requérant a pris connaissance du fait que l'octroi et la validité d'une assurance sont soumis à la condition du respect, actuel et futur, des dispositions légales suisses en ce qui concerne le contrat de crédit objet de la présente demande.

Nous confirmons que:

1. ni nous ni des personnes qui agissent pour notre compte, comme des collaborateurs ou mandataires, n'avons procédé ou ne procéderons à des agissements visant à corrompre des agents publics d'états étrangers ou des représentants d'organisations internationales, ou n'avons pris ou ne prendrons des mesures punissables afin de conclure le contrat de crédit ou d'obtenir un autre avantage indu en rapport avec l'opération objet de la couverture demandée;
2. nous ne figurons pas sur les listes d'exclusion, accessibles au public, établies par le groupe de la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou la Banque interaméricaine de développement;
3. ni nous, ni des personnes, comme des collaborateurs ou des mandataires qui agissent pour notre compte en rapport avec le contrat de crédit pour lequel une couverture est demandée,
  - 3.1 ne faisons l'objet d'une poursuite pénale pendante ou
  - 3.2 au cours des cinq dernières années,
    - a) n'avons été condamnées dans un jugement ou
    - b) n'avons fait l'objet de mesures administratives étatiques pour corruption d'agents publics étrangers ou de représentants d'organisations internationales.

## Obligation de renseigner

Nous savons que nous sommes tenus, pendant la procédure de demande ainsi qu'après l'octroi de l'assurance demandée, d'exposer de manière complète et exacte tous les faits relatifs à l'opération d'exportation ou de crédit importants pour l'entrée en vigueur de l'assurance de crédit à l'exportation. Cela implique aussi de répondre aux questions de la SERV sur l'identité de nos mandataires prenant ou ayant pris part à la conclusion du contrat d'exportation ou du contrat de crédit (agents), ainsi que sur la cause et le montant des sommes que nous leur avons éventuellement versées.

## Note

Nous avons en particulier pris connaissance des art. 102, 322 ter, 322 quinquies, 322 septies et 322 octies CP, les art. 4 let. a et 23 LCD, ainsi que les dispositions pénales de l'art. 36 LASRE.

Lieu et date

Signature valable du requérant/timbre de l'entreprise